

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 460 115**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 80 00758**

(54) Vêtement de dessus, ou vêtement similaire, pour la pratique du sport notamment, avec guêtres extractibles incorporées et jambes de pantalon pouvant être raccourcies par pliage en accordéon, et le procédé de pliage du vêtement selon l'invention.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 41 D 13/02; A 62 B 17/00.

(22) Date de dépôt..... 10 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 5 juillet 1979, n° 22027 B/79.*

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 4 du 23-1-1981.

(71) Déposant : MAGLIFICIO BIELLESE FRATELLI FILA SPA, Société par actions, résidant en Italie.

(72) Invention de : Enrico Frachey.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Charras,  
3, place de l'Hôtel-de-Ville, 42000 Saint-Etienne.

L'invention a pour objet un vêtement de dessus, ou vêtement similaire, pour la pratique du sport, avec guêtres extractibles incorporées et jambes de pantalon pouvant être raccourcies par pliage en accordéon, et le procédé de pliage du vêtement.

5 La présente invention est relative à un vêtement de dessus, ou vêtement similaire, avec guêtres extractibles incorporées et jambes de pantalon pouvant être raccourcies par pliage en accordéon, la combinaison et la configuration des parties de ce vêtement, lui conférant une utilité particulière.

10 L'invention se rattache au secteur technique des vêtements.

Les vêtements de dessus pour le ski, l'alpinisme ou le ski de haute montagne, doivent pouvoir protéger le skieur des températures parfois extrêmement basses que l'on rencontre à 15 grande altitude.

Des vêtements de dessus de ce genre sont en tissu imperméable lourd, et présentent par conséquent l'inconvénient d'être très chauds pour des températures moins sévères telles que celles que l'on peut trouver à des altitudes moindres et que l'on peut 20 rencontrer à l'occasion de toute descente quelconque. Par ailleurs, dans les courses en haute montagne, on se trouve fréquemment dans des champs de neige plus ou moins compacte, et il est par conséquent nécessaire de se munir de guêtres devant être portées lorsque l'on traverse des champs de neige fraîche.

25 La structure des vêtements de dessus en tissu lourd conventionnels, ne permet pas de retrousser les jambes de pantalon pour l'aération des mollets, dans le cas où la température l'exigerait. En outre, ces vêtements de dessus conventionnels exigent des guêtres séparées devant être ajustées à ces vêtements, 30 ce qui présente l'inconvénient d'obliger le skieur à transporter ses guêtres avec lui, avec risques possibles d'encombrement, de perte ou d'oubli.

Le but de la présente invention consiste en la réalisation d'un vêtement de dessus pour le ski de haute montagne, ou un 35 vêtement similaire, permettant d'obvier aux inconvénients précités.

Le vêtement de dessus pour le ski de haute montagne, ou vêtement similaire, selon l'invention, comprend des guêtres incorporées qui sont normalement contenues à l'intérieur des jambes du pantalon et qui peuvent être rabattues sur une position extérieure 40 en cas de besoin, et un système de fixation par fermeture à glis-

sière, associé auxdites jambes de pantalon et auxdites guêtres, ledit système étant disposé de façon à permettre auxdites jambes de pantalon d'être retroussées par pliage en accordéon, lorsque cela est nécessaire.

5 Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

Pour bien fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter, aux figures

10 La figure 1 est une vue de face hors tout du vêtement de dessus ;

15 La figure 2 est une vue à plus grande échelle de la partie arrière indiquée par le repère A dans la figure 1, la guêtre étant dans cette figure illustrée par des tracés pleins dans sa position extérieure, et par des tracés pointillés dans sa position intérieure ;

La figure 3 représente la partie d'extrémité d'une jambe de pantalon avec ses attaches par fermeture à glissière ouvertes, afin de montrer la position prise par la guêtre correspondante lorsqu'elle est dans sa position intérieure ;

20 La figure 4 représente une phase intermédiaire dans le pliage d'une jambe de pantalon pour la retrousser ;

La figure 5 représente la phase finale du pliage de cette même jambe de pantalon.

25 Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée aux figures

30 Le vêtement de dessus est référencé dans son ensemble par le repère 1, et est réalisé avec du tissu approprié. Il comprend conventionnellement une partie de torse 2 pourvue de bretelles 2' et réunie aux jambes de pantalon 4 et 4' au moyen d'une ceinture ou tour de taille 3. Chaque jambe de pantalon comprend sur son côté, une poche 5 à hauteur de la cuisse, ladite poche n'étant signalée ici que dans le but d'illustrer le raccourcissement desdites jambes de pantalon lors du pliage successif, comme 35 ceci apparaît ci-après.

Pour plus de clarté, on ne mentionne ci-après, que la jambe de pantalon 4, l'autre jambe de pantalon 4' lui étant rigoureusement identique.

40 La jambe de pantalon 4 comprend un premier système de fermeture à glissière arrière indiqué dans son ensemble par le

repère 6 dans la figure 2, et comprenant des rubans dentés conventionnels 7, 7' (figure 3), qui peuvent être fermés et ouverts par des curseurs 8 pourvus d'un élément de préhension extérieur 8' et d'un élément de préhension intérieur 8'', les indications "intérieur" et "extérieur" se rapportant ci-après à l'intérieur et à l'extérieur de la jambe de pantalon.

Une guêtre en forme de secteur 10, faite en un tissu imperméable approprié, est cousue le long du bord inférieur 9 de la jambe de pantalon 4, par ses extrémités 11, 11' au bord 9 disposées de façon qu'elles suivent les rubans dentés 7 et 7' respectivement, de la fermeture à glissière. Le long de chaque partie de la guêtre 10 située entre les extrémités 11, 11' et les extrémités opposées 12, 12', ces dernières étant disposées sur le bord 13 de la guêtre 10 qui est opposé au bord 9 de la jambe de pantalon 4, il est prévu, appliqués par couture, des rubans dentés 14 et 14' constituant une seconde fermeture à glissière qui est référencée dans son ensemble par le repère 15 dans la figure 2, et qui peut être fermée et ouverte au moyen d'un curseur 16.

Sur la partie intérieure de la bordure 13, la guêtre 10 est munie d'un ruban élastique 17 comportant des oeillets 18, et est pourvue à chaque extrémité de l'élément mâle 19, d'un bouton pression prévu pour coopérer avec un élément femelle, non représenté, prévu à l'intérieur de la jambe de pantalon 4 dans une position appropriée et à une distance du bord 9 rigoureusement égale à la distance entre les bords 9 et 13 de ladite jambe de pantalon 4 et de ladite guêtre 10, respectivement.

Cette disposition et cette configuration des différentes parties signifient que lorsque les jambes de pantalon 4 et 4' sont portées par l'utilisateur, et que la fermeture à glissière 6 est fermée, la guêtre 10 peut être retournée sur sa position extérieure; après fermeture de la fermeture à glissière 15, la guêtre peut être disposée de façon à embrasser le haut du soulier (non représenté) et être maintenue en position en passant un lacet (non représenté) dans les oeillets 18 et sous le soulier, en un point situé entre la semelle et le talon.

Il apparaît de façon évidente, que lorsque la guêtre 10 est rabattue dans sa position extérieure, le vêtement de dessus 1 protège complètement le skieur, aussi bien contre le froid que contre toute infiltration éventuelle de neige dans les chaussures. La disposition intérieure ou extérieure de la guêtre peut être

librement choisie en fonction des besoins.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la fermeture à glissière 6 s'étend sur une portion importante de la partie inférieure de la jambe de pantalon 4, afin de permettre de 5 retrousser la jambe de pantalon 4, de manière à dégager le mollet du skieur, par exemple à la fin d'une descente, ou lorsque la température n'est pas très basse.

Comme montré figures 4 et 5, ceci s'obtient en tournant tout d'abord la guêtre 10 dans la jambe et en la bloquant au moyen 10 du bouton pression 19, et en ouvrant ensuite complètement la fermeture à glissière 6, comme indiqué figure 3.

Une patte 20 pourvue à son extrémité d'un bouton pression 21 s'étend à partir de l'intérieur de la jambe de pantalon 4', approximativement au milieu de la longueur du ruban denté 7'. 15 Cette patte définit une première ligne de pliage indiquée figures 2 et 4 par le repère 22, ladite ligne de pliage 22 étant prévue approximativement à mi-chemin entre une ligne horizontale (en regardant les figures) 23, contenant l'extrémité supérieure de la fermeture à glissière 6, et le bord inférieur 9 de la jambe de 20 pantalon 4'.

Comme on peut le voir d'après la figure 4, dans cette phase de pliage, la guêtre 10 est à l'extérieur de la jambe de pantalon 4, avec son bord 13 approximativement au même niveau que la ligne de pliage 22, le bord inférieur 9 de la jambe de pantalon 25 4 étant approximativement au même niveau que la ligne 23.

La ligne 23 définit une deuxième ligne de pliage le long de laquelle la jambe de pantalon 4 est repliée ensuite comme montré figure 5, de façon à amener la première ligne de pliage 22, immédiatement en dessous de la poche 5, afin de dégager le mollet du 30 skieur chaque fois que les conditions atmosphériques le permettent.

Dans la position de pliage finale, la patte 20 se bloque par l'engagement du bouton pression mâle correspondant 21 avec un bouton pression femelle 24 prévu dans une position appropriée, à proximité du ruban denté 7, et la fermeture à glissière 6 se ferme 35 en manoeuvrant son curseur 8 au moyen de l'élément de préhension intérieur 8'' qui se trouve maintenant disposé sur l'extérieur de la jambe de pantalon repliée 4.

L'invention est particulièrement applicable pour des vêtements de dessus, mais les dispositions décrites et illustrées 40 ci-avant peuvent être appliquées à des pantalons de ski ou à des

vêtements similaires, sans pour autant s'écarte de la portée de la présente invention.

Le vêtement selon l'invention est adapté notamment pour la pratique du ski, de l'alpinisme ou du ski de haute montagne.

5 L'invention ne se limite aucunement à celui de ces modes d'application, non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ces diverses parties ayant plus spécialement été indiqués ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

REVENDEICATIONS

-1- Vêtement de dessus, ou vêtement similaire, pour le ski, l'alpinisme ou le ski de haute montagne, caractérisé en ce qu'il comprend des guêtres (10) incorporées, qui sont normalement contenues à l'intérieur des jambes (4 - 4') du pantalon et qui peuvent être rabattues vers le bas dans une position extérieure, en cas de besoin, et un système d'attache par fermetures à glissière (6 - 15) associé aux jambes de pantalon (4 - 4') et aux guêtres (10), ledit système étant disposé de façon à permettre aux jambes de pantalon d'être retroussées par pliage en accordéon lorsque cela est nécessaire ;

-2- Vêtement de dessus, ou vêtement similaire, selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque guêtre (10) a une configuration en secteur avec un côté cousu (11 - 11') le long du bord inférieur (9) de la jambe de pantalon (4) correspondante, le système d'attache par fermetures à glissière comprenant une première attache (6) par fermeture à glissière latérale s'étendant sur une partie importante de la partie inférieure d'une jambe de pantalon correspondante, et une deuxième attache par fermeture à glissière (15) disposée en continuation de la première attache (6) et s'étendant sur les côtés opposés (11 - 12 ; 11' - 12') de la dite guêtre (10) ;

25

-3- Vêtement de dessus, ou vêtement similaire, selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque guêtre (10) comprend un moyen pour la fixer au soulier correspondant, ledit moyen consistant de façon avantageuse en oeillets (18) pour le passage d'un lacet ;

- 4- Vêtement de dessus, ou vêtement similaire, selon la revendication 3, caractérisé en ce que chaque guêtre (10) comprend un moyen de raccordement (19) pour retenir ladite guêtre à l'intérieur de la jambe de pantalon correspondante ;

-5- Vêtement de dessus, ou vêtement similaire, selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comprend une première ligne de pliage (22) rigoureusement à mi-chemin le long de la première attache (6) par fermeture à glissière, et une deuxième

ligne de pliage (23) située rigoureusement à l'origine de la première attache (6), la hauteur de la guêtre (10) correspondante étant égale à la distance entre les deux lignes de pliage (22 - 23), ou légèrement moindre que cette distance ;

5

-6- Vêtement de dessus, ou vêtement similaire, selon l'une quelconque des revendications 1, 2 et 5, caractérisé en ce qu'une patte (20) pourvue à son extrémité d'un bouton de pression (21), s'étend à partir de la jambe de pantalon, approximativement 10 au milieu de la longueur de la première attache (6), ladite patte définissant la première ligne de pliage (22) ; ledit bouton pression coopérant après repliage approprié, avec un bouton femelle (24) disposé dans une position appropriée sur la jambe de pantalon ;

15

-7- Procédé de pliage du vêtement de dessus, ou vêtement similaire défini selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4, 5 et 6, caractérisé en ce que lorsque la guêtre (10) est en position extérieure, la position finale de repliement est 20 obtenue après les phases de repliage suivantes : a) repliage de la guêtre (10) à l'intérieur de la jambe de pantalon, en bloquant la guêtre au moyen d'un bouton pression (19) et en ouvrant ensuite complètement la première attache (6) ; b) repliage selon la première ligne d'attache (22), la guêtre se trouvant alors à l'extérieur 25 de la jambe de pantalon ; c) repliage selon la seconde ligne d'attache (23), de façon à amener la première ligne de pliage (22), immédiatement au-dessous de la poche (5) ; d) blocage du bouton pression (21) disposé sur la patte (20) avec le bouton pression (24) disposé sur la jambe de pantalon ; e) fermeture 30 de la première attache (6) sur la partie extérieure restante.

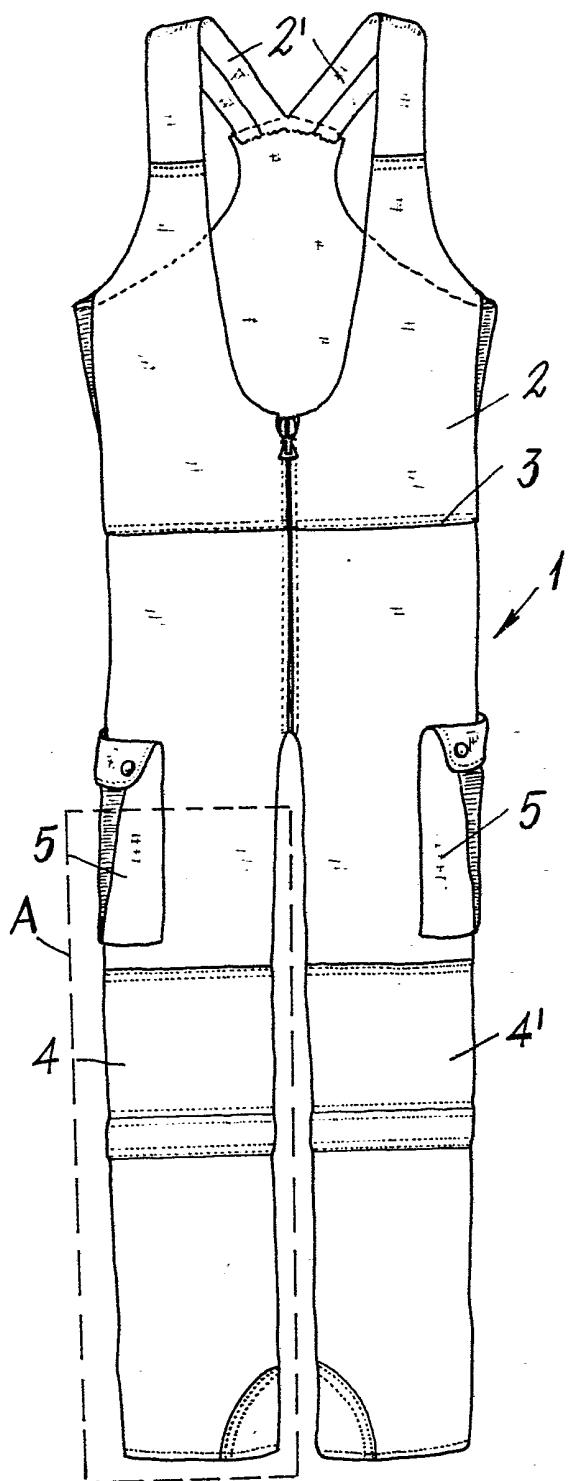


Fig. 1

